

Chers Administrés,

A l'heure où j'écris ces mots, la France se prépare à une réouverture progressive de ses commerces. Enfin une petite bouffée d'oxygène qui fera du bien à tous.

La pandémie, la tempête Alex ont amené leur lot d'inquiétudes, d'anxiété et de remise en question.

Cependant malgré ce contexte particulier, l'équipe Municipale a continué à œuvrer pour faire avancer les dossiers en cours et les nouveaux aménagements. Voici un petit résumé de l'évolution du premier trimestre 2021.

Merci à tous et prenez soin de vous et de vos familles.

Marie-Laure Tisserand et l'équipe Municipale

COVID 19 / VIE QUOTIDIENNE

Depuis novembre 2020 l'assistance administrative, tant de notre secrétaire que des élus, se fait la majeure partie du temps en distanciel. En effet, Murielle Molinari, en présentiel 2 jours par semaine, répond aux demandes reçues par mail, sms ou par téléphone et, si besoin, sur rendez-vous.

La crise sanitaire nous aura obligé à accélérer le développement d'une communication privilégiant la distance. Les réunions publiques étant limitées à 6 personnes, nous avons utilisé les moyens à notre disposition à savoir, le site officiel www.massoins.fr, la page Facebook du village, l'envoi de SMS, de mails et par appels auprès de ceux qui en ont fait la demande.

Dans ce contexte difficile, sachez que votre maire a tout mis en oeuvre afin que personne ne soit refusé à l'entrée de la maison commune : bon nombre d'entre vous sont venus prendre des attestations, des documents téléchargés, des renseignements, ou simplement récupérer un colis laissé soit par le facteur soit par les nombreux livreurs (5 jours par semaine). C'est aussi ça la proximité, répondre aux diverses demandes en dehors de l'administratif et préserver le côté humain tout en respectant la distanciation imposée.

De leur côté les agents techniques n'ont pas chômé non plus, avec la rénovation des bancs et du terrain de pétanque avant la saison estivale, la première partie du débroussaillage autour du terrain multisports, la taille des oliviers du village, le changement ou la rénovation de certaines jardinières.

BOUGE AVEC TON VILL'ÂGE

Le Comité Départemental Olympique et Sportif 06 en partenariat avec la CCAA, a mis en place depuis le 20 mai un programme d'activité physique adapté, dont l'objectif est d'encourager les seniors à entreprendre un parcours de santé basé sur une activité physique régulière. Le but étant de prévenir les risques liés à la sédentarité, au vieillissement et à l'isolement, conséquence aggravée par la crise sanitaire actuelle. Neuf de nos administrés ont accueilli avec enthousiasme cette opération.

INSCRIPTION AU SYSTÈME D'ALERTE EN CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR

Suite à la tempête Alex, la commune, en partenariat avec le SMIAGE, renforce son dispositif d'alerte à la population. Afin de s'assurer de pouvoir atteindre l'ensemble de la population de manière rapide et efficace, l'équipe municipale déploie un système d'alerte utilisant la solution GEDICOM.

Cet outil permet à la mairie d'envoyer des messages par le biais de plusieurs canaux de communication : appel vocal sur téléphone fixe ou portable, email, ou SMS. Ce type d'alerte ne sera utilisé qu'en cas d'événement pouvant impliquer un risque de sécurité. Il s'agit en particulier des fortes intempéries, des incendies, des incidents électriques, des coupures de route, etc....

Étant soumise à la réglementation RGPD, l'utilisation de ce système nécessite l'inscription explicite des personnes souhaitant recevoir ce type d'alerte. Néanmoins, les coordonnées disponibles de manière publique dans les annuaires peuvent être utilisées.

Pour s'inscrire, trois possibilités :

- **sur www.massoins.fr dans l'onglet « Mes démarches »**
- **en se rendant en mairie, pendant les heures d'ouverture du secrétariat**
- **en remplissant le formulaire et en le glissant dans la boîte à lettre de la mairie.**

RÉPARATION DU CANAL D'ADDUCTION DES BASSINS DE DÉFENSE INCENDIE

Les dégâts engendrés, lors de la tempête ALEX, sur le canal communément nommé « canal d'arrosage » ne sont un secret pour personne. Aussi par ce bref message la municipalité tient à informer les administrés de son action, visant à sa réparation. Si visuellement sur le terrain, les choses n'évoluent que peu, avec seulement le débroussaillage d'une zone destinée à l'hélicoptage, coté administratif nous œuvrons activement et cela avance.

- **Les dossiers destinés à l'assurance ont été montés, et sont en cours d'instruction.**
 - **Une demande de subvention exceptionnelle a été adressée directement au président du conseil départemental, qui nous a assuré de son soutien par l'octroi d'une participation à hauteur de 70 % de l'estimation établie en première instance.**
 - **Un dossier de crédit devra être monté pour assurer le bouclage de ce projet et de tous les travaux.**
 - **Un bureau d'étude a été choisi afin d'établir une analyse de faisabilité pérenne de réparation.**
- Plusieurs solutions sont en cours d'évaluation.**
- **Le recrutement d'un Maître d'œuvre pour établir les documents de consultation des entreprises, la passation du marché de travaux et le suivi d'exécution, sont en cours.**

Lorsque la solution technique définitive sera arrêtée, et que nous aurons une meilleure lisibilité sur le planning des interventions, nous organiserons une réunion publique d'information destinée aux personnes intéressées. Ce qui ne se voit pas prend généralement le plus de temps !

Nous profitons de ces quelques lignes pour une nouvelle fois remercier les personnes qui ont spontanément offert leurs services et remis provisoirement en eau le canal. Ces mêmes personnes contribuent par des visites hebdomadaires au maintien de l'adduction. Leurs actions permettent de garantir le maintien à niveau des bassins de défense incendie et de sauver la saison de nos jardiniers amateurs...

LE PARC LOCATIF COMMUNAL

La municipalité a décidé d'opter pour le remplacement des volets de l'ensemble de son parc locatif. Ces travaux de rénovation s'effectueront en plusieurs tranches, dont la première débutera dès juin 2021. Soucieuse du développement durable, le choix du matériau s'est porté sur l'aluminium, c'est une matière très solide et peu altérable, de plus ce matériau est très facile d'entretien. Alors qu'un volet en pvc fatiguera au bout de 10 ans, celui en aluminium atteint facilement 25 ans de durée de vie. Ainsi, même s'il est plus cher à l'achat, ce système en alu sera plus rentable à l'avenir.

Dans la continuité de ces travaux de rénovation, la municipalité vient également de terminer la rénovation complète du logement situé à la placette afin de pouvoir le remettre en location, d'autres appartements vacants seront eux aussi rénovés prochainement permettant ainsi à la commune d'augmenter son parc locatif actif.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

En responsabilité, l'équipe municipale souhaite que chaque administré respecte les lois et le règlement national d'urbanisme en cours sur notre commune afin que l'égalité de traitement, concernant toutes constructions, tout aménagements et toutes modifications du bâti, soit appliquée.

Pour information, les demandes d'urbanisme qui ont été déposées en mairie ont toutes obtenus un avis favorable de la commission communale et elles sont accompagnées d'une notice d'information pour permettre une parfaite intégration (choix de couleur, matériaux utilisés, etc.) pour que la réponse de la Direction Départementale ne soit qu'une formalité.

Nous profitons donc de ce bulletin pour inviter ceux qui auraient oublié, de faire rapidement les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations d'urbanisme qui s'appliquent sur leurs parcelles (cf RNU).

LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le domaine public est certes public mais il n'est en aucun cas le bien d'une personne en particulier ou d'un propriétaire riverain. Le domaine public appartient à la commune et donc à l'ensemble des administrés ; il permet entre autres de bénéficier d'espace vert, de point de vue, de chemin d'accès, etc.

Sa privatisation est donc strictement interdite, surtout lorsque qu'une utilisation abusive devient un sujet de tension et de discorde.

Attentive à l'équité et à l'égalité de traitement entre chaque administré, la municipalité invite la population à libérer le domaine public (barbecue, vélo, brouette, table, chaise, éclairage, outillage, etc. ou tout autre encombrant). Seuls, son fleurissement et sa mise en valeur par des objets liés à nos traditions et racines seront tolérés ; cela profitera ainsi à tous et participera au bien être commun.

A défaut, la municipalité procédera à un enlèvement et les frais engendrés seront envoyés à l'administré concerné. Nous comptons encore une fois sur le respect des uns envers les autres pour que cesse ces incivismes.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

La municipalité de Massoins soucieuse de maintenir un lien social, et favoriser l'épanouissement de sa population, apportera cette année encore son aide aux associations communales qui ont déposé une demande, et dont le projet a retenu son attention. Toutefois, afin de clarifier la situation, il est rappelé à la population qu'une subvention n'est pas un dû.

- **Une demande doit être formalisée en bonne et due forme, dans les délais impartis et faire l'objet d'un projet pour le bien de tous.**
- **Le montant de la somme retenue n'est pas obligatoirement le montant espéré par le demandeur, et la non-attribution de ladite subvention ne doit en aucun cas mettre en péril l'équilibre financier de l'association.**

La commune a pour volonté d'aider les associations pour des projets ponctuels et non d'interférer dans leur fonctionnement au point de les rendre totalement dépendantes des subventions publiques.

Également, le soutien de la commune ne se limite pas aux simples numéraires versés. Son action s'étend pareillement à la mise à disposition de biens et locaux communaux, ainsi qu'à la prise en charge des fluides consommés (eau, électricité...). Les bénéficiaires savent la valeur que cet engagement représente.

Pour cette année, la commune participera partiellement aux montants demandés et justifiés par des projets associatifs précis ; elle maintiendra par ailleurs son soutien logistique à toutes les associations. Pour le complément, les présidents des associations sont invités à varier leurs revenus, par la diversification des mécènes, la revalorisation de leurs abonnements, et l'organisation de manifestations lucratives dès que les conditions sanitaires le permettront.

Pour finir, la mairie réitère sa volonté de s'engager aux côtés des associations et de soutenir prioritairement celles qui souhaitent établir un partenariat avec la municipalité afin d'œuvrer de concert pour le bien de tous les administrés. Si la demande de subvention reste annuelle, chaque fois que les représentants des associations le souhaiteront, ils pourront faire appel à la commission des associations, afin de partager, d'échanger et de trouver ensemble des solutions.

NORMALISATION DE L'ADRESSAGE DE MASSOINS

La commune, à la demande de la Poste et en partenariat avec le SICTIAM mène actuellement un projet de normalisation de l'adressage.

POURQUOI ?

Selon un audit mené par la Poste en 2018, 93% des adresses de Massoins ne sont pas aux normes, et/ou n'existent pas dans la Base Adresse Nationale.

Pourtant... le courrier arrive ? Oui ! Nous savons tous que le facteur est habitué, mais... pas tous les livreurs, et pas les remplaçants. Pour nous faire livrer, on finit par s'en sortir, mais il peut y avoir des conséquences plus graves. Par exemple, si des secours doivent intervenir, ils peuvent perdre un temps précieux car les adresses ne sont pas claires, ou alors n'existent pas du tout dans la base ou le GPS.

Pour l'avenir, de nombreux fournisseurs de services commencent à exiger la présence d'une telle adresse pour faire de nouvelles installations. Ils ne vont pas nous couper l'eau ou l'électricité pour ça, mais ils peuvent refuser de venir nous installer la fibre optique ou ouvrir de nouveaux raccordements. La précision des GPS en bénéficiera aussi.

EN QUOI ÇA CONSISTE ?

Une adresse aux normes est une adresse qui contient:

- un numéro,
- un type de voie (rue, avenue, etc, en français ou en nissart)
- un nom (unique !).

Chaque adresse doit aussi être référencée dans la Base Adresse Nationale (<http://adresse.data.gouv.fr>), un fichier national accessible librement qui permet à toutes les sociétés d'avoir les mêmes références d'adresse, pour mieux coordonner les travaux et interventions.

Nous en sommes loin.

« La Plaço » est un type de voie, sans nom. « La Carriero » aussi. « La Casette » est un nom sans type de voie. Certaines voies, comme celle qui mène à la station d'épuration, n'ont pas de nom. Presqu'aucun d'entre nous n'a de numéro.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

Tout mais pas grand chose !

Pour ce qui est des noms des voies, nous avons travaillé avec la Poste pour proposer une mise aux normes respectueuse des noms existants, avec très peu de modifications. Néanmoins, nous avons dû créer des noms, ou choisir parmi plusieurs, comme vous pouvez le voir sur le plan. Sur la base de ces noms, la Poste numérotera les maisons afin que chacune ait une adresse complète et unique.

Ensuite, ces adresses nous seront communiquées et seront entrées dans la Base Adresse Nationale.

Les boîtes à lettres resteront aussi au même endroit qu'actuellement.

ET APRÈS ?

Vous ne serez pas obligé de faire la moindre démarche, ni d'informer vos fournisseurs actuels, ni l'administration (mais vous pouvez le faire si vous le souhaitez). Le facteur continuera de trouver votre boîte à lettres. Néanmoins, la nouvelle adresse sera parfois exigée pour vos futures démarches, notamment par les fournisseurs de services.

Vous pourrez afficher le numéro de votre maison si vous le souhaitez.

J'AI DES SUGGESTIONS !

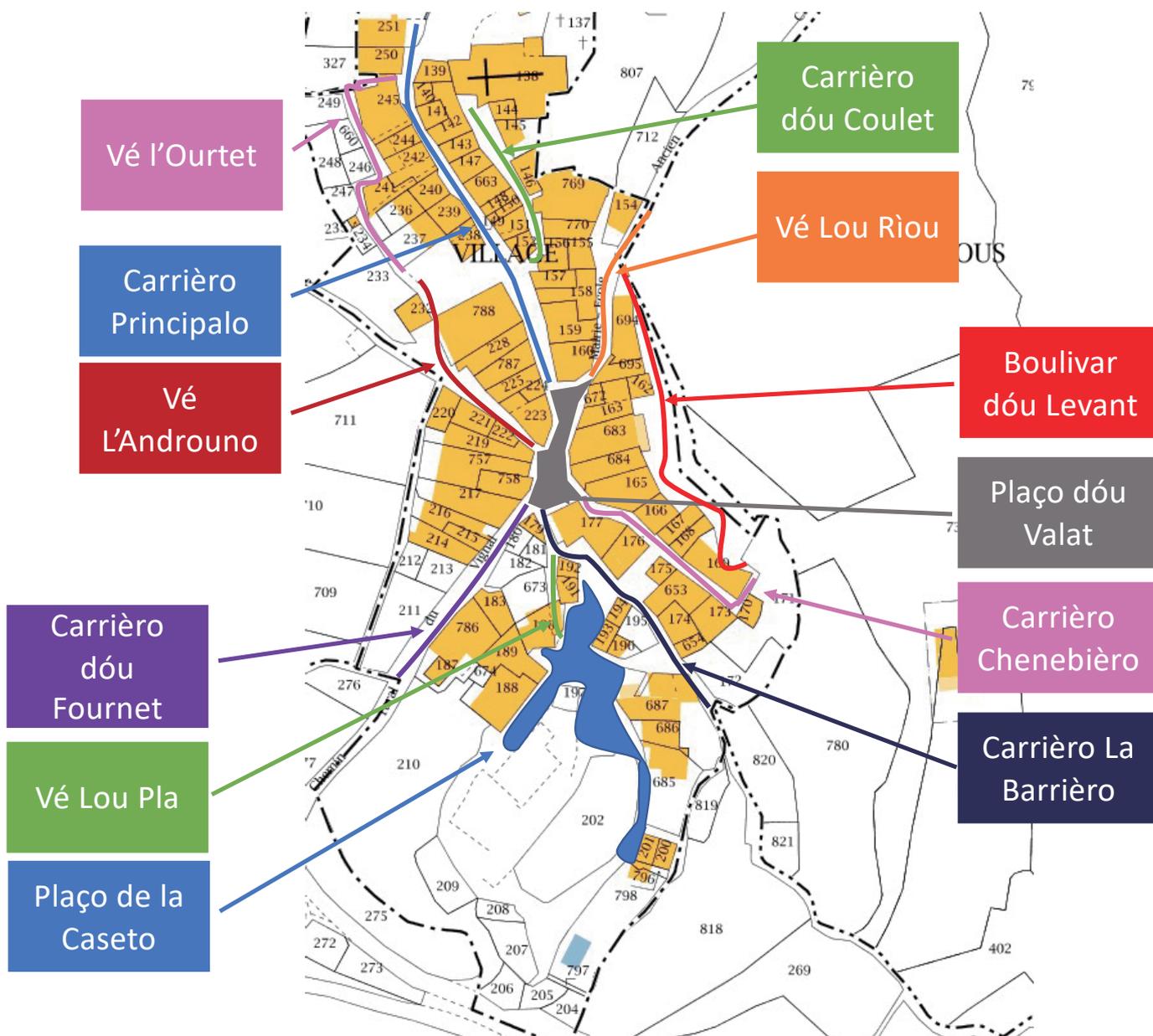
Si vous souhaitez faire des suggestions, n'hésitez pas à contacter la mairie avant le 30 juin.

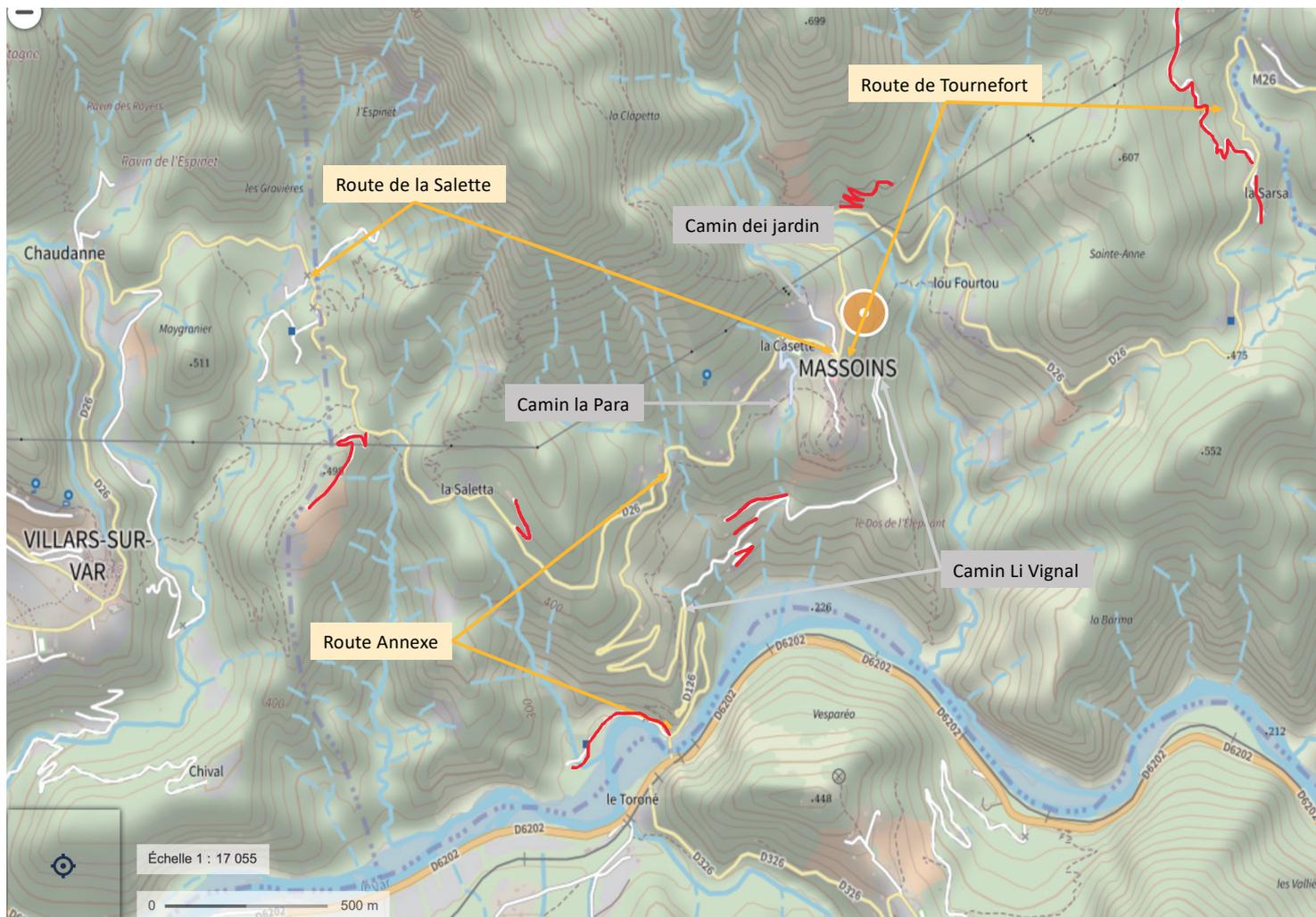
PROPOSITION

NORMALISATION DE L'ADRESSAGE DE MASSOINS



— Intérieur —





Voies privées hors
adressage

Voie Communale

Voie Departementale